



10 mai 2011

Modification de l'ordonnance sur l'énergie; modification de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme

Evaluation de la consultation

Office fédéral de l'énergie OFEN

Sommaire

MODIFICATION DE L'ORDONNANCE SUR L'ÉNERGIE; MODIFICATION DE L'ÉTIQUETTE-ÉNERGIE POUR LES VOITURES DE TOURISME	1
EVALUATION DE LA CONSULTATION.....	1
1 INTRODUCTION.....	3
1.1 SITUATION DE DÉPART.....	3
1.2 PROCÉDURE DE CONSULTATION.....	3
2 APPRÉCIATION	4
2.1 POSITION DE PRINCIPE DE TOUS LES PARTICIPANTS.....	5
2.1.1 Approbation de la révision de l'étiquette-énergie	5
2.1.2 Rejet de la révision de l'étiquette-énergie	5
2.2 PRISES DE POSITION CONCERNANT LES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DE LA RÉVISION.....	6
2.2.1 Pondération de la consommation absolue	6
2.2.2 Prise en compte des énergies alternatives	6
2.2.3 L'offre de véhicules neufs est répartie de manière uniforme dans les sept catégories d'efficacité énergétique A à G.....	7
2.2.4 Actualisation annuelle.....	7
2.2.5 Entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier.....	8
2.2.6 Utilisation de l'énergie primaire	8
2.3 DEMANDES DE CHANGEMENT ET AJOUTS	8
2.3.1 Demandes de changement concernant les différents éléments de la révision.....	8
2.3.2 Demandes de changement et ajouts par rapport à la teneur de l'étiquette-énergie	10
2.3.3 Concernant les autres domaines.....	13
LISTE DES ABRÉVIATIONS	15
LISTE DES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION.....	16

1 Introduction

1.1 Situation de départ

Depuis 2003, toutes les voitures de tourisme neuves offertes à la vente doivent être pourvues d'une étiquette-énergie. Cette dernière informe les acheteurs de l'efficacité énergétique, de la consommation de carburant et des émissions de CO₂. La répartition utilisée – sept catégories d'efficacité énergétique (de A à G) – est également connue pour s'appliquer aux appareils électroménagers (p. ex. ampoules électriques, réfrigérateurs, etc.). Du point de vue juridique, l'étiquette-énergie est inscrite dans la loi du 26 juin 1998 sur l'énergie (LEne; RS 730.0; art. 8) et dans l'ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'énergie (OEne; RS 730.01; art. 7, 9, 11 et appendice 3.6).

Le 18 juin 2010, le Conseil fédéral s'est prononcé contre l'introduction d'une étiquette-environnement pour les voitures de tourisme. Elle aurait tenu compte, en plus de l'efficacité énergétique, de la charge environnementale d'une voiture neuve et aurait dû remplacer l'étiquette-énergie existante. Parallèlement, le Conseil fédéral a décidé que l'étiquette-énergie actuelle devait être remodelée. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a confié cette tâche à l'office fédéral de l'énergie (OFEN).

1.2 Procédure de consultation

La procédure de consultation a été ouverte le 17 février 2011 et s'est terminée le 11 avril 2011.

Les cantons, les organisations supracantoniales, les partis politiques, les organisations de l'économie, les organisations de protection de l'environnement et celles de la santé ainsi que les associations automobiles et des transports ont été invitées à prendre position. Sur les 73 organisations invitées, 58 ont envoyé une prise de position. 12 autres organisations non invitées ont également spontanément fait part de leur opinion.

2 Appréciation

Tableau 1: Aperçu des participants à la consultation

	Invités	prises de position au total reçues	Autres prises de position spontanées reçues
Cantons et conférences cantonales	26	26	-
Conférences et associations cantonales	5	2	2
Organisations de protection de l'environnement et de la santé	2	2	3
Organisations de consommateurs	4	3	-
Associations automobiles et des transports	8	7	1
Organisations de politique énergétique	4	2	-
Partis politiques	12	6	1
Organisations économiques	1	1	1
Autres	11	9	4
Total	73	58	12

Tableau 2: Appréciation globale des participants à la consultation

	Reçus	OUI	OUI, mais	NON, mais	NON	Abstention
Cantons et conférences cantonales	26	1	25	-	-	-
Conférences et associations cantonales	4	-	3	-	-	1
Organisations de protection de l'environnement et de la santé	5	-	5	-	-	-
Organisations de consommateurs	3	-	2	-	-	1
Associations automobiles et des transports	8	-	8	-	-	-
Organisations de politique énergétique	2	-	2	-	-	-
Partis politiques	7	-	5	-	2	-
Organisations économiques	2	-	2	-	-	-
Autres	13	-	11	-	1	1
Total	70	1	63	-	3	3

Légende:

OUI:	Approbation complète
OUI, mais:	Approbation avec propositions de changement
NON, mais:	Rejet, mais prêt à un compromis
NON:	Rejet

2.1 Position de principe de tous les participants

2.1.1 Approbation de la révision de l'étiquette-énergie

La révision prévue de l'étiquette-énergie est approuvée en principe par les participants suivants à la consultation.

Cantons: AG, AR, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SH, SZ, SO, SG, TI, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH

Conférences et associations cantonales: asa, Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire Suisse

Organisations de consommateurs: Konsumentenforum Schweiz, Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: TCS, ATE, ACS, routesuisse, UPSA, auto-suisse, e'mobile, ASTAG

Organisations de politique énergétique: ESPER, FSE

Partis: PCS, PEV, Les Verts, PS, Umweltfreisinnige St.Gallen

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

Autres: Union des villes suisses, Union Pétrolière, EurotaxGlass's International AG, ASIG, AES, Infovel, Gasmobil, SAB, swisselectric, Migros, Empa

64 prises de position au total

2.1.2 Rejet de la révision de l'étiquette-énergie

Le remodelage de l'étiquette-énergie est rejeté d'une manière générale par les participants suivants à la consultation.

Partis: UDC, PRD

Autres: USAM

3 prises de position au total

Arguments en faveur d'un non:

Le remodelage complique davantage l'étiquette-énergie actuelle et entraîne des incertitudes pour les consommateurs.

Partis: UDC

Autres: USAM

2 prises de position au total

L'étiquette-énergie remodelée entraîne des coûts supplémentaires et un surcroît de travail au niveau administratif.

Partis: UDC, PRD

Autres: USAM

3 prises de position au total

Les personnes et les artisans des régions périphériques et de montagnes sont pénalisés.

Partis: UDC

Autres: USAM

2 prises de position au total

Suite à la décision du Parlement qui limite d'ici 2015 les rejets des véhicules nouvellement immatriculés à seulement 130 g de CO₂ par kilomètre, l'étiquette-énergie est superflue.

Partis: PRD

1 prise de position

2.2 Prises de position concernant les différents éléments de la révision

2.2.1 Pondération de la consommation absolue

La proposition prévoit de faire passer d'environ 60 pour cent (actuellement) à 65 pour cent la part de la consommation absolue au niveau du calcul de l'efficacité énergétique (indice). En contre partie, la part relative (consommation en relation avec le poids) diminuerait de 40 à 35 pour cent.

Approbation:

Cantons: AG, BE, BL, TI, OW, SH, SZ, TG, ZG, ZH, SO, SG, VS, GR, GL, FR, AR, AI, BS, NW, UR

Conférences et associations cantonales: asa, Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire Suisse

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE, UPSA, auto-suisse, e'mobile

Organisations de politique énergétique: ESPER, FSE

Partis: PCS, PEV, Les Verts, PS, Umweltfreisinnige St.Gallen

Autres: Union des villes suisses, ASIG, Infovel

44 prises de position au total

Rejet:

Associations automobiles et des transports: ASTAG, TCS, routesuisse

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

Autres: SAB

6 prises de position au total

2.2.2 Prise en compte des énergies alternatives

L'indice ne se calcule plus à partir de l'équivalent essence, mais de l'équivalent essence d'énergie primaire. Cela permet de comparer les carburants et les modes de propulsion alternatifs avec les carburants et les modes de propulsion conventionnels.

Approbation:

Cantons: AR, AI, FR, NE, SZ, SG, UR, VS, ZH

Conférences et associations cantonales: chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Associations automobiles et des transports: ACS, UPSA, e'mobile

Organisations de politique énergétique: ESPER

Partis: PS, Umweltfreisinnige St.Gallen

Autres: Union des villes suisses, Union Pétrolière, ASIG, SAB

20 prises de position au total

Aucun des participants à la consultation ne rejette la prise en compte des carburants et des modes de propulsion alternatifs.

2.2.3 L'offre de véhicules neufs est répartie de manière uniforme dans les sept catégories d'efficacité énergétique A à G

Jusqu'à présent, les catégories étaient déterminées sur la base des équidistances de l'indice (chaque catégorie présentait un écart similaire concernant l'efficacité énergétique). Le classement est désormais subdivisé en sept catégories de taille égale.

Approbation:

Cantons: BE, FR, GL, NE, UR, VS, ZG

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE, ACS, UPSA, auto-suisse

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: Umweltfreisinnige St.Gallen

Autres: Union des villes suisses, ASIG

19 prises de position au total

Rejet:

Conférences et associations cantonales: chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire Suisse

Associations automobiles et des transports: ASTAG, TCS, routesuisse

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

8 prises de position au total

2.2.4 Actualisation annuelle

L'étiquette-énergie doit désormais être actualisée chaque année au lieu de tous les deux ans.

Approbation:

Cantons: BE, AR, FR, GL, NE, NW, OW, SG

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: PS

Autres: ASIG, AES

17 prises de position au total

Rejet:

Cantons: GR, TG, ZG

Conférences et associations cantonales: chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Associations automobiles et des transports: ASTAG, TCS, ACS, routesuisse, UPSA, auto-suisse, e'mobile

Organisations de politique énergétique: ESPER

Partis: PCS

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

Autres: Union Pétrolière, Infovel, SAB

18 prises de position au total

2.2.5 Entrée en vigueur au 1^{er} janvier

L'étiquette-énergie était jusqu'à présent actualisée tous les deux ans et entrera en vigueur au 1^{er} juillet. Les actualisations entreront dorénavant en vigueur le 1^{er} janvier.

Approbation:

Cantons: NW, OW, SZ, SO, SG, TI, TG, UR, VD, VS

Conférences et associations cantonales: asa

Associations automobiles et des transports: ASTAG, ACS, routesuisse, UPSA, auto-suisse

Organisations de politique énergétique: FSE

Organisations économiques: economiesuisse

Autres: ASIG, AES

20 prises de position au total

Aucun des participants à la consultation ne rejette l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier.

2.2.6 Utilisation de l'énergie primaire

L'indice - et par conséquent l'efficacité énergétique - ne se calculent plus à partir de l'équivalent essence, mais de l'équivalent essence d'énergie primaire (cf. aussi 2.2.2).

Approbation:

Cantons: BE, FR, GL, LU, NE, SG, UR, VS, ZG

Conférences et associations cantonales: Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE

Organisations de consommateurs: Konsumentenforum Schweiz, Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ASTAG, TCS, ATE, ACS, routesuisse, UPSA, auto-suisse

Organisations de politique énergétique: ESPER, FSE

Partis: Les Verts, PS, Umweltfreisinnige St.Gallen

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

Autres: Union des villes suisses, Union Pétrolière, ASIG, AES, Infovel, Gasmobil, swisselectric

37 prises de position au total

Rejet:

Associations automobiles et des transports: e'mobile

1 prise de position

2.3 Demandes de changement et ajouts

2.3.1 Demandes de changement concernant les différents éléments de la révision

Pondération plus forte/plus faible de la consommation absolue:

L'étiquette-énergie doit reposer uniquement sur la consommation absolue.

Cantons: SH, SO

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: PEV, Les Verts

10 prises de position au total

La démarche adoptée est bonne, mais la pondération de la consommation absolue doit s'élever au moins à 70 pour cent.

Cantons: AG, BE, BL, BS, FR, SH, SO, SG, TI, TG, UR, ZG

Conférences et associations cantonales: Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire Suisse

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE

Partis: PCS, Les Verts, PEV, PS, Umweltfreisinnige St.Gallen

Autres: Union des villes suisses,

27 prises de position au total

La pondération de la consommation absolue doit rester à 60 pour cent.

Associations automobiles et des transports: ASTAG, TCS, routesuisse

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

Autres: SAB

6 prises de position au total

La consommation absolue doit être pondérée à hauteur de 50 pour cent.

Associations automobiles et des transports: ASTAG, TCS, routesuisse

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

5 prises de position au total

Adaptation annuelle:

L'adaptation doit avoir lieu seulement tous les deux ans comme jusqu'à maintenant.

Cantons: GR, TG, ZG

Conférences et associations cantonales: chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Associations automobiles et des transports: ASTAG, TCS, ACS, routesuisse, UPSA, e'mobile

Organisations de politique énergétique: ESPER

Partis: PCS

Organisations économiques: economiesuisse, Centre Patronal

Autres: Union Pétrolière, Infovel, SAB

17 prises de position au total

L'adaptation doit avoir lieu tous les trois ans.

Associations automobiles et des transports: auto-suisse

Autres: Union Pétrolière

2 prises de position au total

Utilisation de l'énergie primaire:

L'efficacité énergétique doit continuer d'être calculée uniquement à partir de l'équivalent essence («tank-to-wheel»).

Associations automobiles et des transports: e'mobile

1 prise de position

2.3.2 Demandes de changement et ajouts par rapport à la teneur de l'étiquette-énergie

Filtre à particules:

L'indication de la présence ou non d'un filtre à particules doit être abandonnée.

Cantons: GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, TG, VS, ZG

Conférences et associations cantonales: asa

Associations automobiles et des transports: ACS, routesuisse, UPSA, auto-suisse, ASTAG

Organisations économiques: economiesuisse

Autres: Union des villes suisses

18 prises de position au total

Au lieu de mentionner si le véhicule est équipé ou non d'un filtre à particules, il faut indiquer les valeurs d'émissions effectives.

Cantons: GR, JU, LU, NW, OW, SG, TG, UR, VS, ZG

Conférences et associations cantonales: asa

Autres: Union des villes suisses

12 prises de position au total

Emissions de CO₂

Le dégradé de couleurs de la barre relative au CO₂ doit être neutre au niveau des couleurs.

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Ligue suisse contre le cancer

Associations automobiles et des transports: UPSA

Autres: Union des villes suisses

3 prises de position au total

Les émissions de CO₂ ayant des incidences sur le climat et les émissions de CO₂ résultant de la production de courant doivent être indiquées au-dessus de la barre relative au CO₂, les émissions de CO₂ conformément aux indications du fabricant doivent figurer en dessous de la barre relative au CO₂.

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF

Associations automobiles et des transports: routesuisse

Organisations de politique énergétique: ESPER

Autres: ASIG, Gasmobil

6 prises de position au total

Les émissions de CO₂ ayant des incidences sur le climat doivent figurer au-dessus de la barre relative au CO₂ et être intégrées dans le graphique.

Associations automobiles et des transports: ASTAG

Organisations économiques: economiesuisse

Autres: Union Pétrolière

3 prises de position au total

Les émissions de CO₂ doivent être indiquées selon le principe du «well-to-wheel» (de la source d'énergie à l'entraînement des roues) pour tous les carburants et les modes de propulsion et on pas seulement pour les véhicules électriques.

Cantons: BE, BL, BS, GR, OW, SG, TI, UR, ZG

Conférences et associations cantonales: Cercl Air

Autres: Union Pétrolière, Union des villes suisses, AES, swisselectric

14 prises de position au total

En plus de la moyenne de toutes les voitures neuves vendues, la barre relative au CO₂ doit aussi indiquer la valeur limite de 130 g CO₂/km.

Cantons: AG, BL, BS, SO

Conférences et associations cantonales: Cercl Air

Autres: Union des villes suisses

6 prises de position au total

Le calcul des émissions de CO₂ de la production de courant doit se fonder sur le mix de production suisse (6 g CO₂/km).

Associations automobiles et des transports: e'mobile

Autres: AES

2 prises de position au total

Le calcul des émissions de CO₂ de la production de courant doit se fonder sur le mix d'approvisionnement suisse (149 g CO₂/km).

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: Les Verts

6 prises de position au total

Dans le cadre de l'indication des émissions de CO₂ de la production de courant, il faut indiquer des valeurs pour différents types de production.

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: Les Verts

Autres: Infovel

7 prises de position au total

Concernant les véhicules électriques, les émissions de CO₂ de la production de courant doivent apparaître au-dessus de la barre relative aux émissions de CO₂ et dans celle-ci. Il faut renoncer à l'indication «tank-to-wheel» (0 g/km).

Autres: Union Pétrolière

1 prise de position

Au lieu du mix de courant (127 g CO₂/kWh), il faut utiliser l'intensité en CO₂ (soit les émissions de CO₂ par kWh d'électricité produite) dans une approche tournée vers l'avenir (300 g CO₂/kWh).

Autres: Empa

1 prise de position

Divers points concernant la teneur de l'étiquette-énergie:

Durée de validité et numéro de réception par type:

Ces indications doivent être abandonnées.

Associations automobiles et des transports: routesuisse, UPSA, auto-suisse

Organisations économiques: economiesuisse

4 prises de position au total

Véhicules au gaz:

Concernant les véhicules au gaz, la consommation doit être indiquée en kg/100km au lieu d'en m³/100km.

Cantons: BE, BL, BS, FR, GR, LU, SH, SO, SG, TI, TG

Conférences et associations cantonales: Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Autres: Union des villes suisses, ASIG, Gasmobil

16 prises de position au total

Origine du courant:

L'origine du courant doit être indiquée.

Conférences et associations cantonales: Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Autres: Union des villes suisses, SAB

4 prises de position au total

Variante simplifiée:

La marque et le type de véhicule doivent aussi apparaître dans la version simplifiée.

Cantons: GR, LU, SH, ZH

Autres: Union des villes suisses

5 prises de position au total

Il faut renoncer à la version simplifiée de l'étiquette-énergie.

Cantons: AG, BL, BS, TG

Conférences et associations cantonales: Cercl Air

Autres: Union des villes suisses

6 prises de position au total

2.3.3 Concernant les autres domaines

Catalogue consommation:

Il faut renoncer à l'avenir à la version imprimée du catalogue consommation.

Associations automobiles et des transports: UPSA, auto-suisse

2 prises de position au total

Information du grand public:

Elle n'est plus nécessaire à l'avenir, car les prescriptions relatives aux émissions (valeur limite de 130 g/km en 2015) y pourvoiront.

Associations automobiles et des transports: routesuisse, auto-suisse, ASTAG

Organisations économiques: economiesuisse

4 prises de position au total

Nouveau cycle de conduite européen (NEDC):

Le NEDC doit être amélioré.

Cantons: AG, BL, BS, LU, SO, SG, TI, UR, ZH

Conférences et associations cantonales: Cercl Air

Autres: Union des villes suisses

11 prises de position au total

La valeur de consommation NEDC pour le courant doit être multipliée par un facteur représentant mieux la réalité.

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: Les Verts

5 prises de position au total

Effet sur l'environnement:

L'effet sur l'environnement des voitures de tourisme doit être évalué de manière supérieure.

Cantons: BL, BS, GE

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: WWF

4 prises de position au total

Valeurs seuil / caps pour le CO₂:

La répartition des véhicules dans les catégories d'efficacité énergétique ne doit pas se baser uniquement sur l'efficacité énergétique, mais reposer également sur des caps pour le CO₂. Deux variantes sont proposées: cap absolu (les véhicules présentant des émissions de CO₂ supérieures à 130 g ne peuvent pas être attribués aux catégories A et B) ou cap relative (le cap pour la catégorie A est fixé sur la base des 20 pour cent meilleurs véhicules concernant les émissions de CO₂, le cap pour la catégorie B est fixé sur la base des 40 pour cent meilleurs véhicules).

Cantons: BL, BS, FR, GL, GR, SG, UR

Conférences et associations cantonales: Cercl Air

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace, WWF, MfE

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: Les Verts

Autres: Union des villes suisses

16 prises de position au total

Champ d'application de l'étiquette-énergie:

Le champ d'application de l'étiquette-énergie doit être élargi aux voitures de livraison et aux motocycles.

Cantons: AG, AI, BE, BL, BS, FR, GL, JU, LU, NE, NW, OW, SH, SG, TI, TG, UR, VD, VS, ZG, ZH

Conférences et associations cantonales: asa, Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire Suisse

Organisations de consommateurs: Konsumentenforum Schweiz

Partis: PCS, PS

Autres: Union des villes suisses

30 prises de position au total

L'étiquette-énergie doit être obligatoire pour les véhicules d'occasion de la catégorie de norme Euro3 ou plus élevée.

Cantons: BE, BL, BS, FR, GL, LU, NE, OW, SH, TI, ZG, ZH

Conférences et associations cantonales: Cercl Air

Partis: PCS, PS

Autres: Union des villes suisses

16 prises de position au total

Facteur de risque électricité d'origine nucléaire:

Concernant le courant des centrales nucléaires, il faut en plus prendre en compte un taux de radiotoxicité.

Organisations de protection de l'environnement et de la santé: Greenpeace

Organisations de consommateurs: Fondation pour la protection des consommateurs

Associations automobiles et des transports: ATE

Organisations de politique énergétique: FSE

Partis: Les Verts

5 prises de position au total

Liste des abréviations

ACS	Autoclub Suisse
AES	Association des entreprises électriques suisses
asa	Association des services des automobiles
ASIG	Association Suisse de l'Industrie Gazière
ASTAG	Association suisse des transports routiers
ATE	Association transports et environnement
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
Empa	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
ESPER	Entente Suisse pour une Politique Energétique Raisonnée
FER	Fédération des Entreprises Romandes
FSE	Fondation suisse de l'énergie
MfE	Médecins en faveur de l'Environnement
PCS	Parti chrétien-social
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
USAM	Union suisse des arts et métiers
UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile
TCS	Touring Club Suisse
WWF	World Wildlife Fund

Liste des participants à la consultation

Cantons:	AG, AR, AI, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SH, SZ, SO, SG, TI, TG, VD, VS, ZG, ZH
Conférences et associations cantonales:	asa, Cercl Air, chambres de commerce des deux cantons de Bâle, CCDJP
Organisations de consommateurs:	Konsumentenforum Schweiz, Fondation pour la protection des consommateurs, Fédération Romande des Consommateurs
Organisations de protection de l'environnement et de la santé:	Greenpeace, WWF, MfE, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire Suisse
Associations automobiles et des transports:	TCS, ATE, ACS, routesuisse, UPSA, auto-suisse, e'mobile, ASTAG
Organisations de politique énergétique:	ESPER, FSE
Partis:	PCS, PEV, Les Verts, PS, Umweltfreisinnige St.Gallen, PRD, UDC
Organisations économiques:	economiesuisse, Centre Patronal
Autres:	Union Pétrolière, EurotaxGlass's International AG, ASIG, Union des villes suisses, SAB, AES, Infovel, Gasmobil, USAM (organisation faîtière des PME suisses), swisslectric, Migros, Association des Communes Suisses, Empa